SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

S.I.A.E.P.A. de la Région de La Houssaye en Brie

Assainissement Non Collectif:

Demande d'autorisation d'installation ou de réhabilitation d'un dispositif Relevant de l'arrêté du 7 mars 2012

CONTROLE D'EXECUTION

Date de l'envoi préalable de visite : Date du Contrôle : Passage avant remblaiement : Oui Nom de l'entreprise : Adresse :		Non				
IDENTIFICATION						
Nom du demandeur : Adresse du terrain :						
Code postal: Com	mune :					
<u>Références cadastrales de la parcelle</u> : Section :	N°:					
CONFORMITE AU PROJET VALIDE						
<u>IMPLANTATION</u> :						
 Pré traitement Traitement Emplacement des regards (collecte, répartition Respect des distances minimales de traitement 		age)	Oui Oui Oui		Non Non Non	
-> 5 m /habitation :	<u> </u>		Oui		Non	
- > 3 m / limite de parcelle - > 3 m végétation			Oui Oui		Non Non	
-> 35 m / captage ou puits destiné à	ıl'AEP		Oui		Non	
RACCORDEMENT EAUX USEES / FILIERES	D'ASS	<u>AINIS</u>	SEME:	<u>NT</u> :		
 Nombre de regards / projet validé Accessibilité Type de regard /projet validé Type de canalisation /projet validé Eaux Vannes (EV) raccordées 			Oui Oui Oui Oui Oui		Non Non Non Non	

Commune de						
- Eaux Ménagères (EM) raccordées :. - > Cuisine - > Salle de bain - > Macine à laver - Construction neuve : Les eaux usées (EM+EV) sont-elles toutes raccordées à une FTSE		Oui Oui Oui Oui		Non Non Non		
				11011	Ш	
- Réhabilitation (avec conservation de la Les EM sont-elles collectées et raccordées à un bac à grais		Oui	<u>):</u> □	Non		
_	350	O GI		11011		
<u>Observations</u> :						
RACCORDEMENT EAUX PLUVIALES: Les eaux usées et les eaux pluviales sont-elles raccordées PRE-TRAITEMENT:	et évacuées séparémo	ent :Oui		Non		
Fosse septique (m ³)		2				
Fosse toutes eaux (m ³)	□3 □4 □5	□ 6 □	7 🗆	10		
Fosse étanche (m ³)	□ 5 □ 10 □ 1	5 □ a	utre :			
Bac dégraisseur (1)	□ 200 □ 500					
Préfiltre	☐ Incorporé à la f	osse [] Extér	ieur		
Autres						
 volume de la fosse / projet validé : Type de matériau : Béton P La fosse est-elle positionnée dans le bon La fosse est-elle posée horizontalement Pose à moins de 10 m de l'habitation : Tampons de visite affleurants et accessit Diamètre canalisations E/S ≥ 100 mm : Positionnement sur lit de sable stabilisé Mise en eau 2/3 : Fixation à une dalle d'amarrage : 	? bles :	Oui PRV Oui		Non Autre Non		NV [
- Préfiltre intégré à la fosse : * Si non, présence d'un préfiltre : * Le volume du préfiltre conforme / projet validé : - Présence d'un séparateur à graisse : * Le volume est-il conforme / projet validé : * L'implantation est-elle conforme / projet validé :		Oui Oui Oui Oui Oui Oui		Non Non Non Non Non		
Observations :						

<u>VENTILATION</u> :				
 Ventilation en aval : Diamètre intérieur canalisations ≥ 100 m 	- Ventilation primaire en amont de la fosse : Oui Non			
Observations:				
TRAITEMENT:				
Tranchées d'épandage à faible profondeur (ml)	□ 45 □ 60 □ 70 □ 80 □ 90 □ 100			
Lit d'épandage (m²)	□ 60 □ 80 □ 100 □ 120 □ 140			
Filtre à sable vertical non drainé (m²)	□ 25 □ 30 □ 35 □ 40 □ 45 □ 50			
Filtre à sable horizontal (m²)	□ 33 □ 44 □ 49,5 □ 55			
Filtre à sable vertical drainé (m²)	□ 25 □ 30 □ 35 □ 40 □ 45 □ 50			
Tertre d'infiltration (m²)	□ 25 □ 30 □ 35 □ 40 □ 45 □ 50			
Filière compacte (m²)	Filière compacte (m²) ☐ 15			
Microstation (EH) □ 3 □ 4 □ 5 □ 6 □ 7 □ 8 □ 9 □ 10				
Microstation (EH)				
Autre				
Autre TEST Ingénierie est missionné pour le contrôle de bon lécline toute responsabilité de dysfonctionnement de f	ne exécution des filières d'assainissement non collectif et ilière d'assainissement non collectif dont la mise en place at d'une part au projet validé, d'autre part aux règles de			
Autre TEST Ingénierie est missionné pour le contrôle de bon lécline toute responsabilité de dysfonctionnement de fa'aura pas été scrupuleusement réalisée conformément	ne exécution des filières d'assainissement non collectif et ilière d'assainissement non collectif dont la mise en place at d'une part au projet validé, d'autre part aux règles de			
Autre TEST Ingénierie est missionné pour le contrôle de bon lécline toute responsabilité de dysfonctionnement de fairaura pas été scrupuleusement réalisée conformémentise en œuvre des dispositifs suivant le DTU 64.1 (Nor	nne exécution des filières d'assainissement non collectif et filière d'assainissement non collectif dont la mise en place et d'une part au projet validé, d'autre part aux règles de me XP P 16-603) et de l'arrêté du 7 mars 2012.			
Autre TEST Ingénierie est missionné pour le contrôle de bon décline toute responsabilité de dysfonctionnement de fa'aura pas été scrupuleusement réalisée conformément ise en œuvre des dispositifs suivant le DTU 64.1 (Nor PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissem	nne exécution des filières d'assainissement non collectif et filière d'assainissement non collectif dont la mise en place at d'une part au projet validé, d'autre part aux règles de me XP P 16-603) et de l'arrêté du 7 mars 2012. nent réalisée est conforme au projet validé : la filière d'assainissement réalisée est conforme au projet			
Autre TEST Ingénierie est missionné pour le contrôle de bon décline toute responsabilité de dysfonctionnement de fa aura pas été scrupuleusement réalisée conformément ise en œuvre des dispositifs suivant le DTU 64.1 (Nor PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissem AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES validé, sous réserves de quelques modifications m AVIS DEFAVORABLE : la filière d'assainis	nne exécution des filières d'assainissement non collectif et filière d'assainissement non collectif dont la mise en place nt d'une part au projet validé, d'autre part aux règles de me XP P 16-603) et de l'arrêté du 7 mars 2012. nent réalisée est conforme au projet validé : la filière d'assainissement réalisée est conforme au projet ineures. sement réalisée n'est pas conforme au projet validé			
Autre TEST Ingénierie est missionné pour le contrôle de bon lécline toute responsabilité de dysfonctionnement de fa l'aura pas été scrupuleusement réalisée conformément ise en œuvre des dispositifs suivant le DTU 64.1 (Nor PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissem AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES validé, sous réserves de quelques modifications m	nne exécution des filières d'assainissement non collectif et filière d'assainissement non collectif dont la mise en place at d'une part au projet validé, d'autre part aux règles de me XP P 16-603) et de l'arrêté du 7 mars 2012. nent réalisée est conforme au projet validé : la filière d'assainissement réalisée est conforme au projet ineures. sement réalisée n'est pas conforme au projet validé			
Autre TEST Ingénierie est missionné pour le contrôle de bon décline toute responsabilité de dysfonctionnement de fa aura pas été scrupuleusement réalisée conformément ise en œuvre des dispositifs suivant le DTU 64.1 (Nor PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissem AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES validé, sous réserves de quelques modifications m AVIS DEFAVORABLE : la filière d'assainis	nne exécution des filières d'assainissement non collectif et filière d'assainissement non collectif dont la mise en place nt d'une part au projet validé, d'autre part aux règles de me XP P 16-603) et de l'arrêté du 7 mars 2012. nent réalisée est conforme au projet validé : la filière d'assainissement réalisée est conforme au projet ineures. sement réalisée n'est pas conforme au projet validé			
Autre TEST Ingénierie est missionné pour le contrôle de bon décline toute responsabilité de dysfonctionnement de fa aura pas été scrupuleusement réalisée conformément ise en œuvre des dispositifs suivant le DTU 64.1 (Nor PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissem AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES validé, sous réserves de quelques modifications m AVIS DEFAVORABLE : la filière d'assainis	nne exécution des filières d'assainissement non collectif et filière d'assainissement non collectif dont la mise en place nt d'une part au projet validé, d'autre part aux règles de me XP P 16-603) et de l'arrêté du 7 mars 2012. nent réalisée est conforme au projet validé : la filière d'assainissement réalisée est conforme au projet ineures. sement réalisée n'est pas conforme au projet validé			
Autre TEST Ingénierie est missionné pour le contrôle de bon décline toute responsabilité de dysfonctionnement de fa aura pas été scrupuleusement réalisée conformément ise en œuvre des dispositifs suivant le DTU 64.1 (Nor PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissem AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES validé, sous réserves de quelques modifications m AVIS DEFAVORABLE : la filière d'assainis	nne exécution des filières d'assainissement non collectif et filière d'assainissement non collectif dont la mise en place at d'une part au projet validé, d'autre part aux règles de me XP P 16-603) et de l'arrêté du 7 mars 2012. nent réalisée est conforme au projet validé : la filière d'assainissement réalisée est conforme au projet ineures. sement réalisée n'est pas conforme au projet validé			
Autre TEST Ingénierie est missionné pour le contrôle de bon lécline toute responsabilité de dysfonctionnement de fa aura pas été scrupuleusement réalisée conformément ise en œuvre des dispositifs suivant le DTU 64.1 (Nor PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissem AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES validé, sous réserves de quelques modifications m AVIS DEFAVORABLE : la filière d'assainis COMMENTAIRES A APPORTER SUR L'ENSEMBI	nne exécution des filières d'assainissement non collectif et filière d'assainissement non collectif dont la mise en place at d'une part au projet validé, d'autre part aux règles de me XP P 16-603) et de l'arrêté du 7 mars 2012. nent réalisée est conforme au projet validé : la filière d'assainissement réalisée est conforme au projet ineures. sement réalisée n'est pas conforme au projet validé			
Autre TEST Ingénierie est missionné pour le contrôle de bon lécline toute responsabilité de dysfonctionnement de fa aura pas été scrupuleusement réalisée conformément ise en œuvre des dispositifs suivant le DTU 64.1 (Nor PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR AVIS FAVORABLE : la filière d'assainissem AVIS FAVORABLE SOUS RESERVES validé, sous réserves de quelques modifications m AVIS DEFAVORABLE : la filière d'assainis COMMENTAIRES A APPORTER SUR L'ENSEMBI	nne exécution des filières d'assainissement non collectif et filière d'assainissement non collectif dont la mise en place at d'une part au projet validé, d'autre part aux règles de me XP P 16-603) et de l'arrêté du 7 mars 2012. nent réalisée est conforme au projet validé : la filière d'assainissement réalisée est conforme au projet ineures. sement réalisée n'est pas conforme au projet validé			

Commune de		
Date et signature d	u propriétaire	Date et signature de l'entreprene
AVIS DU RESP	ONSABLE DU SERVICE D'	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
	☐ CONFORME	☐ NON CONFORME
Commentaires :		
Nom et signature	du responsable du service d'assa	inissement non collectif:

Commune de ...

PHOTOS DES TRAVAUX